

## NON AU PROJET DE PLATEFORME LOGISTIQUE SEVESO « SEUIL HAUT » À VERNOUILLET

Dans notre numéro précédent nous avons publié la réaction d'un adhérent de l'une de nos associations. Lorsque vous recevrez ce numéro l'enquête publique sera commencée. Nous publions deux appels à mobilisation, un tract et une affiche rédigée par une habitante de Vernouillet, bases pour les arguments à développer sur le registre d'enquête publique. La Fédération Environnement Eure-et-Loir, s'est investie dans la mobilisation par ses 2 associations qui agissent dans le périmètre concerné : l'**ASCVEG Association de défense et de Sauvegarde du Cadre de Vie de Garjay** et l'**AVERN, Association Vie Environnement Respect Nature**, à l'initiative de la création du collectif-seveso-dreux.fr

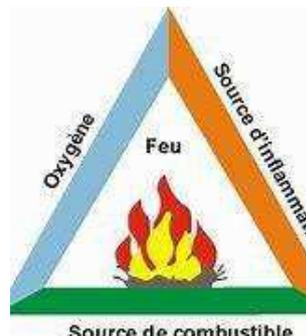
### Alerte

**FM France**, une société de transport entreposage et conditionnement projette la construction d'une plateforme logistique sur la commune de VERNOUILLET, ZAC 'Porte Sud'.

**Cette plateforme représentera à terme une surface de près de 70.000m<sup>2</sup> (122.405 palettes) sur 16 ha.**

- ✓ de produits alimentaires, papeterie, puériculture, linge, vélos...
- ✓ matières premières, alcools, **produits aérosols : (explosifs)** sprays, désodorisants, laques...
- ✓ produits de bricolage : diluants, dégraissants, colles (**produits inflammables**)
- ✓ matériel informatique, électroménager, produits pour chauffage d'appoint (**produits combustibles**),
- ✓ équipements frigorifiques ou climatiques, agents blanchissants (**produits comburants**),
- ✓ briquets, allumettes, recharges pour réchaud à gaz, gaz, gaz liquéfiés, produits d'entretien, soude caustique, lessives... (**dangereux pour l'environnement**) et engrais,

**Des tonnes de produits hautement toxiques seront stockés.**



Cela classe sa dangerosité en :

### SEVESO seuil « haut »

Des habitations se situent à environ 250 m, proche d'une zone dans laquelle une maison médicale, (une autre en chantier), un salon de coiffure, une station service réservée aux poids lourds et de nombreuses entreprises sont déjà implantées, mais **toute l'agglomération, et les communes alentours en supporteront les incidents**

**L'accessibilité s'effectuera par la RN 154 (Chartres/Dreux ou Dreux/Chartres) ou R12 Paris/Dreux ou la rocade se rejoignant au rond-point déjà embouteillé du laboratoire Léo puis la rue Bertin sur un volume de 200 camions/jour : soit 400 trajets augmentant la circulation routière d'un camion toutes les 3 minutes 24h sur 24 ! S'ajoutent les « véhicules de transport » des 150 futurs employés Aucune proposition de compensation ne contribue à l'objectif national de neutralité carbone en 2050.**

**Le projet induit des effets thermiques et toxiques sur les terrains voisins, les risques d'incendie, d'explosion....**

### Sommaire

- Non au projet de plateforme logistique à Vernouillet Seveso « seuil haut » 1 & 2
- La conservation de la biodiversité à tous les échelons 3
- Le premier ministre prend le train 3
- Rencontre avec Jean-Baptiste Djebbari 4
- Les activités de l'ASCVEG 4
- Le réaménagement des carrières 5

## Manifestez votre opposition au projet !

Par mail à l'adresse suivante : [projet-fmfrancevernouillet@enquetepublique.net](mailto:projet-fmfrancevernouillet@enquetepublique.net)

ou déplacez-vous en mairie VERNOUILLET /LURAY pour vous opposer à ce projet : écrivez sur le registre en mairies de Luray et Vernouillet

### Affiche réalisée par une habitante de Vernouillet :

Non à l'implantation d'un très grand entrepôt de produits chimiques (activité classée SEVESO HAUT) derrière Hyper U dans la ZAC portail sud de Vernouillet  
**C'est comme une bombe à retardement !**

### Les risques encourus par le stockage :

- ↪ risques d'explosions
- ↪ risques d'incendies
- ↪ risques de fuites de produits toxiques sous forme de nuages gazeux et/ou de liquides (pollution des sols et de l'eau...)

### Les risques encourus par l'activité transport :

**Augmentation du trafic de camions de 40 tonnes provoquant :**

- \* des embouteillages, des dégradations de la chaussée
  - \* des nuisances sonores et la libération de CO2
  - \* une augmentation des risques d'accidents avec les produits toxiques transportés
- ➔ **sans compter la dévaluation des biens immobiliers**

### Les risques sont accrus sur un rayon de 3 km, là où se trouvent :

- l'hôpital de Dreux
- la clinique de maison blanche
- la maison de retraite : «les jardins d'automne»
- un IME (institut médico éducatif)
- le foyer ANAïs
- le collège Nicolas Robert
- les écoles primaire et maternelle
- la zone commerciale plein sud
- les habitations
- l'aérodrome...etc...



Des opposants à la plateforme de stockage devant les élus. Photo l'écho républicain 28 septembre 2021

**Répercussion officielle sur 9 communes** (vous habiterez dans une zone classée officiellement SEVESO zone à risques pour votre vie et votre santé) pour lesquelles il y a une enquête publique : les mairies de Vernouillet et de Luray mettent à disposition un dossier concernant l'entreprise FM avec un registre pour y annoter les remarques des citoyens)

### 9 sites impactés officiellement

- ◆ Dreux
- ◆ Vernouillet
- ◆ Luray
- ◆ Garnay
- ◆ Marville-Moutiers-Brûlé
- ◆ Saint Gemme Moronval
- ◆ Mézière en Drouais
- ◆ Ecluzelles
- ◆ Charpont

### Vous souhaitez réagir Que faire ?

Vous renseigner en consultant le site de la préfecture d'E-et-L à l'onglet : » enquêtes publiques en cours » : l'avis d'enquête publique est affiché.

**<https://eure-et-loir.gouv.fr/politiques publiques/enquetes-publiques-et-consultation-du-public/enquetes-publiques-en-cours>**.

prendre connaissance du dossier de l'entreprise FM logistic consultable en Mairie de Vernouillet et de Luray aux heures d'ouverture, ou sur l'adresse électronique :

**<http://projet-fmfrance-vernouillet.enquetepublique.net>**

☼ lire le PLU de Vernouillet qui évoque la protection de certaines zones naturelles ZIEF comme une prairie dans la zone bois du chapitre et qui parle d'économies « durables »

☼ diffuser l'information autour de vous, pour que le maximum de personnes donnent leur avis et soumettent des arguments pour protéger notre environnement.

☼ Pendant la durée de l'enquête noter vos remarques dans le registre d'enquête publique qui se tient du 28 septembre 13h30 au 12 novembre 2021 à 16h30 ou par voie postale adressées au commissaire enquêteur Mr Michel Baccard mairie de Vernouillet ou sur internet à l'adresse :

**[projet-fmfrance-vernouillet@enquetepublique.net](mailto:projet-fmfrance-vernouillet@enquetepublique.net)**

### Le commissaire enquêteur sera présent à ces dates :

28/09/21	De 13h30 à 16h30	Mairie de Vernouillet
08/10/21	De 14h360 à 17h	Mairie de Vernouillet
06/11/21	De 9h à 12h	Mairie de Vernouillet
12/11/21	De 14h à 17h	Mairie de Vernouillet

# NOS ASSOCIATIONS INFORMENT, AGISSENT, PROPOSENT

La Presle

## LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ CONCERNE TOUS LES ÉCHELONS DU GLOBAL AU LOCAL

Le terme biodiversité vient de la contraction de l'expression « diversité biologique ». Cette diversité est immense. Car sous le terme "biodiversité", il faut entendre la diversité des êtres vivants sur Terre, espèces animales et végétales. Cela représenterait ainsi entre 8 et 12 millions d'espèces, animales et végétales, sans compter tous les micro-organismes. En tant qu'être humain, nous faisons partie de la biodiversité, et toutes les activités humaines ont un impact sur cette biodiversité. La protection de la biodiversité concerne tous les échelons du global au local. Car sans cette biodiversité, les êtres humains disparaîtraient.

En 2019, les scientifiques de l'IPBES (*sigle anglais pour Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques*) qui est considéré comme le « Giec de la biodiversité » – ont ainsi estimé que plus d'une espèce vivante sur huit (soit 1 million) pourrait disparaître de la surface du globe dans les prochaines décennies. Cette perte se constate au niveau des écosystèmes : nombre de forêts tropicales, de zones humides, de mangroves ont été altérées ou détruites. Et cette érosion s'accélère, malgré nos efforts.

De ce constat global, les citoyennes et citoyens doivent s'en emparer localement en se regroupant en associations.

Certes le réchauffement climatique est un problème technique très complexe, mais nous savons aujourd'hui que l'artificialisation des terres contribue à ce dernier. Nous pouvons le faire, encouragés par des penseurs, des femmes et hommes politiques qui ont depuis longtemps défendu l'association de citoyennes et citoyens comme possibilité de prolonger la démocratie politique dans la vie environnementale et donc sociale.

### C'est pourquoi la Presle :

- continue les combats pour la protection des zones humides à Faverolles ;
- participe activement avec la FEEL, au combat contre un grand projet d'infrastructure, dévoreur de terres agricoles (700 ha artificialisés) au niveau départemental, alors qu'il existe des possibilités alternatives (pour 60 ha) reconnues par l'Autorité environnementale, pour améliorer nos RN154 et 12.
- encourage les pratiques des agriculteurs en agroécologie et en agriculture biologique en travaillant au sein de BIOCentre.
- travaille sur la renaturation de la rivière Maltorne ; - sensibilise l'introduction du bio en restauration collective avec BioCentre.

La dégradation de la biodiversité, comme le réchauffement climatique, sont deux constats liés entre eux ; ils ne doivent pas être une fatalité, même au niveau du 1er échelon de l'Etat, qui est la Commune.

La feuille de Presle n°74 –Été 2021

## Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports région Centre Val de Loire

### Le premier ministre prend le train

Un, premier ministre dans le train, c'est rare ! jusque là, on avait vu que peu de ministre et d'élus dans les trains pour rassurer les usagers au regard du risque sanitaire.

On peut donc s'en féliciter tout comme on peut se féliciter de ses vents favorables au ferroviaire. En période pré-électorale : train de nuit, inauguré, plan fret, rapport sur les trains Intercités publiés, enquêtes publiques sur les différentes infrastructures (Bordeaux- Toulouse, Marseille –Nice, Montpellier-Perpignan, Roissy-Picardie ; Grand Paris Express, petites lignes ou plus joliment « ligne de desserte fine des territoires. On est loin du rapport Spinetta, favorable à une contraction importante du réseau ferré, et des Assises de la mobilité, focalisées sur les nouvelles mobilités et technologiques, essentiellement routières.



La gare de Chartres

Trois lois (Loi d'Orientation des Mobilités, loi Climat et Résilience, loi « pour un nouveau pacte ferroviaire »), un plan de relance, les annonces gouvernementales nombreuses sont-elles le signe d'un printemps ferroviaire ? depuis, le Covid est passé par là, les séquelles sont lourdes, la progression de la fréquentation ferroviaire a été stoppée net. Si la SNCF proclame aujourd'hui de belles ambitions, Bercy affiche toujours ses réticences, voir son opposition.

Passées les élections et oubliées les déclarations d'amour pour le train, que restera-t-il de cette volonté affirmée de faire du ferroviaire un projet majeur pour notre avenir ?

Aux élus régionaux nouvellement élus de manifester un engagement fort pour y contribuer !

Bruneau Gazeau, président de la FNAUT

Extrait Fnaut infos n°29, juillet-août 2021

## Rencontre de Jean-Baptiste DJEBBARI

À l'occasion de la venue de Jean-Baptiste DJEBBARI, sur l'aire d'autoroute de GASVILLE/OISÈME, pour rencontrer le Président de la SPA, les élus, habitants et membres de notre association de GASVILLE/OISÈME ont pu interpellé le directeur de cabinet du Ministre, Vincent CAURE, et évoquer les problématiques du projet A154, de la Roguette et de leur courrier resté sans réponse. Un plan du projet de fuseau autoroutier traversant les communes de GASVILLE/OISÈME et SAINT-PREST lui a été remis



**Assemblée générale le 15 octobre** à 20 h 30 Elle se tiendra à la salle des fêtes de GASVILLE/OISÈME.

## 4 Association de défense et de Sauvegarde du Cadre de Vie de Garnay ASCVEG

### Récentes activités

**1) Participation à l'organisation de la RAMDAMARCHE,** L'ASCVEG a pris en charge la réalisation des 16 panneaux « demain cette route serait payante si... » et a assuré la mise en place sur les 8 ponts.

Des adhérents ont participé à l'installation et au rangement lors de la journée.

Malheureusement les panneaux ont tous disparu dès le mercredi suivant [Signe d'un impact certain !](#)

**2) Juste avant les élections régionales et départementales** Jean Marie Pillet a organisé une expo de ses dessins « de presse » à l'Orangerie du château de St Lubin, servant de prétexte pour tenter de remobiliser l'association VIVAVRE. [Malheureusement peu de visiteurs...](#)

**3) Enquête publique « site Seveso seuil haut » sur ZAC SUD VERNUILLET** Une mobilisation autour de cette enquête, au mois de juin, a conduit, à l'initiative de membres de l'AVERN, à la constitution d'un « collectif » :

**Directrice de publication** Martine Trofleur.

**Rédacteurs de ce numéro :** Martine Trofleur, Martine Carré, Germaine Fraudin, Nicole Durand, Jean-François Hogu, Gérard Breteaux .

**Les associations membres de la FEEL :** \*Association de défense et de Sauvegarde du Cadre de Vie et de l'Environnement à Garnay (ASCVEG), \*Association Vie Environnement Respect Nature (AVERN), \*Blaise Vallée Durable (BVD), \*Confédération Paysanne Eure et Loir, \* Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports région Centre Val de Loire ( FNAUT), \* Jouons collectif A 154, \* La Presle, \* Pour la Qualité de Vie Collective dans les communes de Moutiers, Prasville et environs (PQVCMP), \* Saint Prest Gasville-Oisème Environnement, \* VivAvre

**Fédération Environnement Eure-et-Loir** Association loi 1901 déclarée en Préfecture de Chartres sous le n° W281000900. Publication au JO du 22 novembre 1995 –SIREN n° 500 772 561 00014 - Ayant agrément au titre de la Protection de l'environnement renouvelé Arrêté préfectoral n° DDT-SGREB-PN 2019 - 03. Présidente Martine Trofleur 5 rue des Louveries 28210 Faverolles [martinetrofleur@orange.fr](mailto:martinetrofleur@orange.fr)

[www.collectif-seveso-dreux.fr](http://www.collectif-seveso-dreux.fr) Pour vice de forme l'enquête a été gelée au 2 juillet et reprend au 28 septembre.

Sur beaucoup de **critères environnementaux** ce projet recoupe les préoccupations auxquelles nous nous sommes intéressés lors **du dossier 154**. Nous collaborons entre autres sur le problème EAU. Protection des captages.

**4) Assemblée générale de l'ASCVEG le 15 octobre**

## Qualité de vie collective sud Eure-et-Loir

## Le réaménagement des carrières

Notre département du Nord au Sud est truffé de carrières soit en bord de rivière, soit en plateau dont le réaménagement pose parfois problème. Nous nous sommes penchés sur les publications consacrées au réaménagement des carrières de deux organismes : l'Union Nationale des Producteurs de Granulats (UNPG) et le Cemagref (Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement). Voici dessous une synthèse de ce que nous en avons extrait.

440 millions de tonnes de granulats sont consommées en France /an : 340 millions sont issues des carrières, 100 millions du recyclage des matériaux du BTP.

❖ Les carrières relèvent des installations classées pour l'environnement (ICPE) ;

❖ Elles sont soumises à étude d'impact depuis 1979.

❖ Obligation de remise en état depuis 1971.

❖ La « remise en état » peut être à vocation : \* agricole, \* forestière, \* écologique ou \* de loisirs.

□ Parmi les expériences de remises en état visitées celle de Saint Georges sur Eure (1984).

□ Importance fondamentale de l'étape de décapage sélectif et de manipulation des terres de découverte avant l'exploitation du gisement.

□ Suite au décapage, les deux «horizons» doivent être stockés séparément : 1 **l'horizon humifère** (la terre végétale, à destination agricole), 2 **l'horizon minéral** (stérile de découverte à destination de réserve en eau du sol).

□ Limiter les mouvements de véhicules et de terres qui sont sources de compactage du sol.

□ **Le niveau du sol reconstitué doit se trouver entre 0,5 et 1 m au dessus de la crue décennale de la nappe.**

□ **L'épandage des boues (de station d'épuration) est interdit sur le site d'anciennes carrières** (décret 8 décembre 1997) → tout produit constitué en tout ou partie de boues d'épuration ou ayant subi une transformation est considéré comme des boues (avis ministère de l'agriculture 6 janvier 1999).

□ La terre de remblais pour être manipulée doit être suffisamment sèche.

